

## **MEMORENDUM DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE PRESENTES A L'ATELIER SUR LES CONSULTATIONS PREPARATOIRES EN VUE DU 13<sup>Eme</sup> FORUM DE L'OCDE ET SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE MINIER REVISE CONCERNANT L'ARTISANAT MINIER**

Les Organisations de la Société Civile travaillant dans le secteur des ressources extractives en République Démocratique du Congo se sont réunies, en atelier facilité par BEST et Cordaid du 28 au 29 Mars 2019, dans la Salle des réunions de l'Hôtel Planète à Goma, Province du Nord-Kivu en vue de préparer la participation de la Société civile au 13<sup>ème</sup> Forum de l'OCDE et proposer des mesures à prendre pour la mise en œuvre des dispositions relatives à l'artisanat minier et à la traçabilité des minerais.

1. Considérant qu'au cours du 13<sup>ème</sup> Forum de l'OCDE prévu du 23 au 26 Avril 2019 à Paris en France, les questions des Chaines d'approvisionnement responsable en minerais provenant des zones de conflits et/ou à haut risque seront abordées ;
2. Considérant que la RDC est l'un des pays concernés au plus haut point par les enjeux dudit Forum ;
3. Considérant la nécessité de coordination et d'harmonisation des vues entre les participants de la RDC aux travaux de ce Forum ;
4. Considérant que le Code minier révisé intègre les dispositions et les standards relatifs à la formalisation de l'artisanat minier, à la certification et à la traçabilité des minerais ;
5. Soucieuses de contribuer à l'adoption et à la mise en œuvre des mesures concrètes d'accompagnement de la législation minière révisée concernant la formalisation et la professionnalisation de l'artisanat minier ;
6. Considérant la disponibilité du Gouvernement congolais à interagir avec les Organisations de la Société civile dans la mise en œuvre de la législation minière révisée.

Eu égard à ce qui précède, les Organisations présentes à ces assises formulent les recommandations et prennent les engagements suivants :

### **A. RECOMMANDATIONS FORMULEES**

#### **1. Au Gouvernement de la RDC ;**

- De procéder à l'évaluation de l'efficacité des Outils de l'Initiative Régionale sur les Ressources Naturelles (IRRN) ;
- De prendre des mesures obligeant aux fournisseurs des services de traçabilité à appliquer ses engagements pris à Santa Clara relatives à la réduction des coûts de traçabilité ;
- De prendre un Arrêté rendant obligatoire l'observance des dispositions de l'ISO 26000 par tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur minier artisanal ;
- Pré-affecter certaines taxes du secteur minier artisanal au financement du développement communautaire ;
- De prendre un moratoire sur l'exécution du Décret désignant le coltan parmi les minerais stratégique, en attendant l'installation des fonderies en RDC ;
- De soumettre le secteur privé mettant actuellement les systèmes de traçabilité à un moratoire de deux ans afin de basculer dans le système prévu par la législation congolais ;

- De transformer sur le territoire national les minerais produits en RDC
- De contribuer efficacement au développement local.

## **2. A l'OCDE**

- D'appuyer les Etats membres de la CIRGL dans la mise en œuvre de l'Initiative Régionale des Ressources Naturelles (IRRN) ;

-

## **3. A L'Union Européenne et à la Banque Mondiale**

- De conditionner leur appui technique et financier aux Etats membres de la CIRGL à la mise en œuvre effective des six Outils de l'Initiative Régionale sur les Ressources Naturelles (IRRN) ;
- D'appliquer les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement concernant, notamment l'alignement de l'aide sur une stratégie ou un programme national, la redevabilité mutuelle, la transparence, le renforcement des capacités, ... ;
- D'encourager les entreprises européennes à investir en Afrique dans un processus de transfert des technologies et des compétences ;
- D'appuyer la mise en œuvre des initiatives nationales de la RDC en matière de traçabilité et de certification des minerais ;
- D'appuyer et accompagner le Gouvernement congolais dans l'installation des fonderies en RDC ;
- D'apporter un appui technique et financier direct aux institutions gouvernementales en charge de la mise en œuvre des mécanismes de certification et de traçabilité ;
- De financer la construction des barrages hydroélectriques pour faire face au déficit énergétique ;
- De traduire en français les documents et outils de « European Partnership for Responsible Minerals (EPRM) » afin d'offrir les mêmes opportunités à toutes les Organisations de la Société civile dans la Région des Grands-Lacs.

## **4. A la CIRGL**

- D'exiger à ses Etats membres de mettre en œuvre les six Outils de l'Initiative Régionale sur les Ressources Naturelles (IRRN).

## **B. LES ENGAGEMENTS PRIS**

Les Organisations présentes à ces assises s'engagent à :

- De travailler avec le Gouvernement dans l'élaboration des mesures d'application de la législation minière révisée sur l'artisanat minier, la certification et la traçabilité des minerais.

**Fait à Goma, le 29 Mars 2019.**

## **ANNEXE : Liste des Organisations de la Société Civile présentes aux assises**

1. AFREWATCH (African Resources Watch) ;
2. CENADEP (Centre National D'appui au Développement et à la Participation Populaire) ;
3. BEST (Bureau d'Etude Technique et Scientifique) ;
4. CRESA (Centre de Recherches et d'Etudes Stratégiques en Afrique centrale) ;
5. MMKI (Maison des Mines du Kivu) ;
6. JPT (Justice pour Tous) ;
7. Maniema Libertés ;
8. CREDDHO (Centre de Recherche sur l'Environnement, La Démocratie et les Droits de l'Homme) ;
9. MAX Impact ;
10. OSCMP (Observatoire de la Société Civile pour les Minerais de Paix) ;
11. CDC/Ituri (Cadre de Concertation pour les Ressources Naturelles en Ituri) ;
12. ADDH (Action pour la Défense des Droits Humains) ;
13. IBGDH (Initiative Bonne Gouvernance et Droits Humains) ;
14. MGSE (Maison de Gouvernance dans le Secteur Extractif) ;
15. SEPPAF (Service Par et Pour les Femmes) ;
16. ACADOSHA (Action des Chrétiens Activistes des Droits de l'Homme à Shabunda) ;
17. DYFEM (Dynamique des Femmes des Mines) ;
18. ODM (Ouvrier Du Monde) ;
19. PDH (Promouvoir la démocratie pour garantir les Droits Humains) ;
20. SFVS (Synergie des Femmes Victimes des Violences Sexuelles) ;
21. OGP (Observatoire Gouvernance et Paix) ;
22. FSH (Fondation Solidarité des Hommes) ;
23. OJRN (Observatoire Judiciaire des Ressources Naturelles) ;
24. Réseau CREF.

**Pour plus d'information, veuillez contacter :**

**+243 (0) 812 711 379**

**Fabien.Mayani@cordaid.org**